

Communiqué de presse

Toulouse, le 04 juin 2025

Plan Littoral 21 : édition 2025 d'«Avenir littoral »

Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie lancent la 7^{ème} édition d'« Avenir Littoral », dont l'objectif est d'accélérer l'innovation et développer le potentiel de l'économie bleue sur le littoral Occitanie.

Pour cette édition 2025, l'ambition est de faire émerger des solutions innovantes, portées par différents acteurs du territoire (entreprises, laboratoires de recherche, start up, etc.), sur la problématique spécifique des services et industries nautiques et dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de filière signé en 2024.

Depuis 2019, « Avenir littoral » a permis de distinguer 36 projets, portés par plus de 87 acteurs territoriaux et soutenus conjointement par l'État et la Région à hauteur de **5,4 millions €**.

Grâce à cet outil, 30 emplois ont été créés ou maintenus, 18 verrous technologiques ont été levés.

L'édition 2025 sera consacrée au nautisme. Les projets soutenus doivent répondre à des problématiques identifiées dans le **contrat de filière industrie et services nautiques** (<https://www.laregion.fr/nautisme>), signé par l'État, la Région et la Fédération des industries nautiques (FIN) à La Grande Motte en avril 2024.

Des thématiques prioritaires ont été identifiées :

- Écoconception et gestion durable des matériaux : réduction de l'impact écologique dans la conception et la production des bateaux et autres engins nautiques

Avec le soutien de

de loisirs grâce à l'écoconception ; utilisation de matériaux innovants, recyclables ou biosourcés, et gestion optimisée des ressources (eau, énergie) ; recyclage, ré-emploi et valorisation des bateaux en fin de vie.

- Navigation respectueuse de l'environnement : réduction de l'impact environnemental des activités nautiques tout au long du cycle de vie des bateaux ; amélioration de l'efficacité énergétique et préservation de la biodiversité.
- Technologies numériques au service du nautisme : solutions numériques facilitant les interactions entre ports et bateaux ; applications pour la navigation, la planification en temps réel et la transition énergétique ; développement d'une chaîne de valeur (de la conception à la pratique du nautisme) locale et durable grâce aux outils numériques.
- Électronique embarquée et systèmes de bord innovants : systèmes électroniques embarqués innovants pour améliorer performance, sécurité et impact environnemental ; intégration de technologies avancées (capteurs intelligents, mise à jour automatique) pour optimiser les systèmes à bord.

Pour l'édition 2025, l'État et la Région souhaitent accompagner cette dynamique, en apportant un soutien personnalisé via deux dispositifs complémentaires pour stimuler davantage l'innovation et la mise en œuvre de projets au profit d'une filière nautique durable et compétitive :

1. **Un appel à projets dédié, doté d'une enveloppe Etat-Région de 400 000 € :**
 - ✓ Projets expérimentaux d'amorçage (étude de faisabilité, prototypages, etc.)
 - ✓ Porteurs : start-ups, PME ou ETI basées en Occitanie
 - ✓ Montant du projet : de 36 000 € à 166 000 €
 - ✓ Montant de la subvention : de 20 000 € à 75 000 €
 - ✓ En savoir plus et déposer un dossier :
<https://innovation.polemermediterranee.com>
2. **Un accompagnement sur mesure par l'agence Ad'occ et le Pôle Mer Méditerranée pour monter des projets « France 2030 régionalisés » plus matures, financés à parité par l'État et la Région,** avec des modalités différentes selon la nature des porteurs :
 - ✓ Projets d'innovation individuels :
 - Projets de R&D en faisabilité, développement ou pré-industrialisation
 - Porteurs : PME ou ETI basées en Occitanie
 - Seuil minimal : 150 000 €
 - Aide entre 75 000 € et 500 000 € (subvention et avance remboursable)

- En savoir plus et déposer un dossier :
<https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/france-2030-regionalise-appel-a-projets-dinnovation>
- ✓ Projets d'innovation collaboratifs (« i-Démo régionalisé »):
 - Projets ambitieux de recherche et développement en lien avec la recherche académique (fabrication industrielle, mise sur le marché)
 - Porteurs : consortium avec au minimum 1 partenaire de recherche et 2 entreprises (dont une PME ou une ETI), dont au moins un partenaire implanté en Occitanie
 - Montant du projet : de 1 M € à 4 M €
 - En savoir plus et déposer un dossier :
<https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/appel-a-projets-i-demo-regionalise>

« Après le succès des six premières éditions de l'appel à projets Avenir littoral, l'État réaffirme son engagement pour accompagner l'émergence de solutions innovantes et favoriser la structuration d'un écosystème économique dynamique, reposant sur des collaborations robustes entre start-ups, organismes de recherche et entreprises de toute taille. Avec cette nouvelle formule qui permet de couvrir une plus large palette de projets, du prototypage à la pré-industrialisation, « Avenir littoral » apporte un soutien technique et financier sur mesure aux entreprises de l'économie bleue de la région, quelle que soit leur taille. Cette édition 2025 consacrée à la thématique du nautisme doit permettre de répondre aux défis identifiés dans le contrat de filière nautisme, signé en partenariat avec la Fédération des industries nautiques, pour aider la filière à rester compétitive et à amorcer un véritable virage écologique. », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Avec 220 km de côtes, la Région Occitanie fait de son littoral une force et promeut un développement économique alliant écologie et innovation. La Région Occitanie a signé le 5 avril 2024 avec l'État et la Fédération des Industries Nautiques le premier contrat de filière de France qui entend, avec les acteurs et les territoires, conforter et développer ce fleuron de l'économie bleue en Occitanie. En consacrant « Avenir Littoral » 2025 à l'innovation dans le nautisme, ce sont des solutions nouvelles, portées par les entreprises et les organismes de recherche d'Occitanie, qui vont être accompagnées pour favoriser les transitions écologique et numérique de la filière. L'enjeu est d'accompagner ces acteurs afin de développer l'emploi mais aussi le rayonnement et l'excellence de l'Occitanie en matière d'économie bleue et de promouvoir, sur le terrain, de nouvelles manières de répondre aux enjeux », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le calendrier de l'appel à projets :

Avec le soutien de



- Lancement : **26 mai 2025**
- Date limite de dépôt du dossier de candidature : **11 juillet à 12h**
- Auditions éventuelles des porteurs de projets : **première semaine de septembre**
- Annonce des lauréats : **automne 2024**

Les documents permettant de consulter et répondre à cet appel à projets sont accessibles via le lien suivant : <https://innovation.polemermediterranee.com/>.

Le catalogue des projets soutenus par l'appel à projets Avenir littoral entre 2019 et 2023 est accessible en suivant le lien ci-contre : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/irecontenu/telechargement/112525/842695/file/Catalogue%20projets%20AL%20v2023.3.pdf>

Contacts Presse :

Préfecture de la région Occitanie : Delphine Amilhau : 06 70 85 30 75 - service-presse@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : Service Presse - service.presse@laregion.fr - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31

Contacts au Pôle Mer Méditerranée, coordinateur de cet appel à projets :

Manon PEDRONI (pedroni@polemermediterranee.com)

Contacts Ad'Occ : Danielle Lestang (danielle.lestang@agence-adocc.com)

Avec le soutien de

